DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 06 avril 2024.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

<u>PRÉSENTS</u>: Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Jean DELMAS représenté par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

OBJET: Taux des taxes 2024

DE_2024 019

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B decises et suivants;

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition des 3 taxes directes pour 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DECIDE de voter les taux suivants:
- taxe d'habitation: 5,36 %
- taxe bâti: 31,90 %
- foncier non bâti: 257,18 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture le : et publication ou notification La Maire, Colette Ro

48140

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024 Date de reception de l'AR: 22/04/2024 048-214800898-DE_2024_019-DE A G E D I